

Cœur Émeraude uni pour le Parc naturel régional

Pleurtaut — Réunis au Domaine du Montmarin pour leur assemblée générale, mercredi, les adhérents de Cœur Émeraude ont démontré leur cohésion pour la création du Parc naturel régional.

Le projet

Didier Lechien, président de Cœur-Emeraude, l'a rappelé en ouverture de l'assemblée générale de Cœur Émeraude, qui se tenait mercredi au Domaine du Montmarin : « **L'ADN de l'association est très original, en ce qu'il réunit autant d'élus des collectivités que de responsables d'associations issues de notre périmètre.** »

Un périmètre qui prend la forme d'un triangle entre Cancale, Fréhel et Plouasne (Côtes-d'Armor), et dont les collectivités et une vaste partie du tissu associatif se sont engagées à porter collectivement le projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude.

Les cent vingt personnes présentes incarnaient sans conteste cet ADN, avec une pluralité des identités et des intérêts s'accordant pour un but commun. « **C'est le collectif qui est gagnant** », a déclaré Vincent Bouche, vice-président siégeant au Collège des usagers. Sylvie Sardin, maire du Minihic-sur-Rance, a apporté son témoignage sur l'apport de Cœur Émeraude dans la conduite de projets au service du développement durable.

Le Parc naturel régional à l'horizon 2023

« **Cœur Émeraude est une ingénierie au service des collectivités, un outil d'innovation, pas une couche en plus** », a résumé Jean-François Richeux, vice-président siégeant au Collège des élus. Il répondait à la crainte exprimée par de nombreux élus de voir une nouvelle structure se superposer aux nombreuses existantes. Stéphane Perrin, vice-président du conseil régional de Bretagne, est intervenu en qualité de président du



Les adhérents de Cœur Émeraude dans les jardins du Domaine du Montmarin où se déroulait leur assemblée générale. Une photographie des forces vives engagées pour la création du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

syndicat mixte de préfiguration du Parc, créé le 30 mars 2021, pour rendre compte « **d'une finalisation de la rédaction de la charte pour une adoption le 6 juillet** ». L'étape suivante sera sa présentation devant le Conseil national de protection de la nature (CNP), instance d'expertise scientifique en matière de protection de la biodiversité et plus particulièrement, de protection des espèces, des habitats, de la géodiversité et des écosystèmes.

Le rapport d'activité, qui listait de nombreuses activités innovantes sur la qualité de l'eau, la restauration du bocage ou l'inventaire des espèces, augurait d'une conclusion favorable pour une création du Parc naturel régional et de son syndicat de ges-

tion fin 2023.

Didier Lechien a évoqué le futur de l'association, créée en 1994, en formant le vœu « **qu'elle poursuive son**

rôle de rassemblement du secteur associatif et des professionnels avec un rôle consultatif » auprès des élus siégeant au syndicat de gestion.



Le projet de Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude pourrait voir le jour en 2023.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE